



Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 14 novembre 2017

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins
et des membres de la Commission de Concertation
de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne: Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Avenue Jean-François Debecker, 107.

Madame, Monsieur

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

L'extension proposée par le demandeur est bien trop importante. En effet, l'emprise au sol de la bâtisse sera doublée (de 91 m² à 189m²) et la surface imperméable triplée (de 93 m² à 303m²) pour un gain de superficie planché de seulement 40 m².

Si l'extension de la cuisine est compréhensible, l'élément de liaison qui rejoint l'abri de jardin (à régulariser) couplé à une pergola et à une grande terrasse est superflu et entraîne une perte de perméabilité bien trop importante. Rappelons que l'implantation d'une toiture verte permet de ralentir l'écoulement des eaux de pluie vers les égouts, mais ne remplace en aucun cas la perméabilité d'un sol.

La réalisation de la lucarne à l'étage ne s'intègre pas avec les châssis et le découpage des fenêtres de la bâtisse. Pourtant ces châssis font également l'objet d'une régularisation.

Concernant la demande de dérogation en hauteur des grilles, nous y sommes opposés. En effet, ce n'est pas un gain de 25 centimètres qui empêchera des personnes déterminées de commettre des effractions. Par contre, une hauteur dépassant les prescriptions du RCU entraînera un précédent et un possible repli sur soi de l'ensemble de la rue.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Coordinateur.